



NEWSLETTER 23/24

Numéro 4

Sommaire

- * Mot du président*
- * Facture eau*
- * Nouveau conseil syndical*
- * Appel de fonds*
- * En vrac*



Mot du Président

Une nouvelle année se termine,
une de plus.
Le temps passe à une vitesse qui
devient parfois inquiétante.

Nous sommes entrés dans une
logique de l'immédiateté tant les réseaux sociaux multiplient les
réactions spontanées et parfois, voire souvent, excessives.

Si ceux-ci peuvent être utiles dans la
recherche de bons plans gastronomiques
ou pour trouver le bon entrepreneur au bon
moment, nous vous invitons à réfléchir avant
d'y traiter votre voisin de tous les noms, tout
simplement parce qu'il émet un avis différent
du vôtre.



**La convivialité doit rester une des
valeurs fortes de nos domaines.**

*Le Conseil syndical vous souhaite
de joyeuses fêtes et
vous présente à tous ses meilleurs
voeux pour l'année nouvelle*

La facture d'eau provoque des vagues.....

Outre vos consommations individuelles facturées comme d'habitude, vous lirez sur votre facture trois postes distincts et identiques pour chacun car répartis sur de manière identique sur chaque lot :



Et sur NOTRE facture SUEZ

Votre abonnement

Votre consommation

Autres prestations

Total

Solde antérieur

Déduction des échéances versées

- Les frais d'abonnement SUEZ et toutes ses composantes (voir ci-dessous) ;
- Les frais d'abonnement OCEA ;
- Les eaux résiduelles, à savoir les eaux utilisées pour tous les arrosages, les entretiens de borne d'incendie, celles perdues dans les fuites, etc.

Voici la note figurant sur toutes les factures de SUEZ

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

En conclusion, la somme des factures individuelles représentent le total des factures d'eau payées par l'ASL.

L'ASL interpellera SUEZ pour tenter de diminuer les frais fixes. Néanmoins, ceux-ci étant calculés sur le volume consommé, comme tout particulier, il ne faut pas se faire de grandes illusions.

La co-existence des deux fournisseurs est également inévitable, SUEZ étant le fournisseur général et OCEA le gestionnaire du sous-réseau individuel.

Nous interpellerons également SUEZ à ce sujet.

Le nouveau conseil syndical

Vous avez déjà pris connaissance de la nouvelle composition du conseil syndical. De manière numérique, notre ami M. Jean HABETS a remplacé notre dinosaure, à savoir M. Freddy DERBAIX qui a décidé à 79 ans de profiter de sa retraite.



Voici les attributions de chacun

- * Président : Jean-Marie GODEFROID
- * Vice-président : Marc VIERSET
- * Secrétaire : Carlos URBANO
- * Trésorier : Philippe HASTIR
- * Relations : Bénédicte ISTACE
- * Technique : Laurent MORELLE
- * Administrateur : Jean HABETS

**L'appel de fonds a été envoyé,
par mail ou par courrier !**



Paiement pour le 15 janvier !

**[Le PV de l'AG est disponible sur le site de l'ASLTPS](https://asltps.eu/documents/AG/2023/PV)
[https://asltps.eu/documents/
AG/2023/PV](https://asltps.eu/documents/AG/2023/PV) à télécharger**

Quelques news...



En cas de travaux à l'extérieur de vos maisons, il est indispensable, et bien souvent **OBLIGATOIRE**, de **contacter l'ASL AVANT** le début du chantier !



Un tout grand merci à ceux qui nous aident tout au long de l'année dans diverses tâches ou ponctuellement pour l'organisation d'événements tels que Halloween, Saint Nicolas ou autres !

Certaines haies deviennent déjà envahissantes.

Nous insistons pour que l'entretien soit exécuté tout au long de l'année pour une sécurité accrue et un confort visuel permanent.

ATTENTION : il est important de ramasser les feuilles sous les haies également.

Il est demandé aux propriétaires possédant une porte d'accès aux vides ventilés avec vue sur la chaussée de sécuriser celle-ci et de laisser une clé du cadenas à l'ASL pour les urgences d'intervention.

Au 01/01/24, le tri à la source des biodéchets devient obligatoire.

L'ASL discute avec la Mairie et la Sictom pour disposer de bacs de récolte et de clés à la disposition des propriétaires.

En attendant, ils sont disponibles à la Mairie. Plus d'infos dans les prochaines semaines.

En cas de travaux sur la façade, veuillez à toujours remettre le numéro de votre maison

Les permanences sont suspendues pendant les fêtes.

Reprise le 7 février 2024 !



Vous avez des remarques ou des questions

info@asltps.eu

**Vous avez apprécié
cette nouvelle
présentation...**

Faites-le nous savoir !



**Joyeux Noël
&
Bonne Année 2024**